

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

08 mai 2023 À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 8 mai 2023, à laquelle étaient présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames les conseillères Colombe April
 Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs les conseillers Stéphane Rioux
 Gaston Paré
 Jean-Pierre Bélisle
 Bruno Gamache

Monsieur Marc Morin, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à la séance.

2023-05-069 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gaston Paré
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tout en ajoutant le point suivant :

12.1 Rues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-070 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2023**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE

La correspondance est passée en revue.

2023-05-071 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2023**

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 30 avril 2023 ;

ATTENDU QUE le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois d'avril 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis, salaires payés, des comptes payés par dépôt direct et des comptes payés par prélèvements en date du 30 avril 2023 totalisant la somme de 114 695.42 \$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1er avril au 30 avril 2023, pour un montant de 50 057.21 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

Marc Morin, secrétaire-trésorier

2023-05-072

RÉSOLUTION – CONTRAT RAMONAGE DES CHEMINÉES

CONSIDÉRANT l'importance de faire le ramonage de cheminées afin d'éviter des incendies ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu d'offrir le service de ramonage de cheminées aux propriétaires de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour les années 2023, 2024 et 2025 et ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les soumissions reçues, Ramonage BSL s'est avéré être le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de ramonage des cheminées à la firme Ramonage BSL pour les années 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-073

RÉSOLUTION – NOMINATION SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE monsieur Éric Gagné agissait comme lieutenant éligible depuis novembre 2020;

ATTENDU QUE monsieur Éric Gagné a terminé sa formation avec succès et qu'il est de ce fait éligible au grade de lieutenant ;

ATTENDU la recommandation du directeur du service d'incendie de Saint-Jean-de-Dieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil procède à la nomination de monsieur Éric Gagné au grade de Lieutenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-074

RÉSOLUTION – DIRECTEUR SERVICE INCENDIE NOUVEL HORAIRE DE TRAVAIL

ATTENDU QUE les tâches administratives au Service incendie de Saint-Jean-de-Dieu ne cessent d'augmenter ;

ATTENDU QU'il y lieu d'ajuster l'horaire de travail du directeur incendie en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil, par une affectation temporaire, accorde un nouvel horaire de travail au directeur du Service d'incendie, soit un horaire de 30 heures par semaine de travail, incluant la pratique du lundi ;

QUE cette nouvelle affectation soit réévaluée aux six mois afin d'estimer tout besoin de modification dudit horaire de travail ;

QUE la rémunération accordée soit celle de l'échelon « 11 » de l'échelle salariale « A » avec prise d'effet rétroactivement au 1er mai 2023, modifiant ainsi la rémunération établie par la résolution n° 2021-01-007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-075

RÉSOLUTION - RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE le changement des tâches imputables à l'arrivée des activités estivales requiert l'embauche d'un employé additionnel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSE** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier
Et **RESOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ENGAGER M. Yann Archambault à titre d'opérateur de machineries lourdes, préposé aux travaux publics et journalier, poste saisonnier, à partir du 23 mai 2023 assujetti à l'échelon « 6 » de l'échelle salariale « B ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-076

RÉSOLUTION – APPROBATION DU FINANCEMENT RELATIF AU PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 5673316

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté un programme de mise aux normes des installations septiques et visant la protection de l'Environnement,

lequel programme consiste en l'octroi d'une aide financière remboursable pour la construction ou la réfection d'installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration de ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4 et 92 de la Loi sur les compétences municipales permettent à la municipalité de mettre en place d'un tel programme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt financement la mise aux normes des installations septiques a été approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation en date du 23 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu approuve le financement du projet de remplacement de l'installation septique suivante:

PROPRIÉTAIRES	ADRESSE
Katel Marie Arnault de la Ménardière, Marc-Alexandre Hallé et Célia Farges	882, rang Bellevue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-077

RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe April
Et **RESOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

Corporations / organismes	Contribution
Association du Baseball mineur des Basques	50.00 \$
Club de Gymnastique « Les gymnos de Trois-Pistoles»	200.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-078

RÉSOLUTION – COMITÉ 150E APPUI DÉPÔT DE PROJET EN ANIMATION CULTURELLE

ATTENDU QUE la MRC des Basques a réservé une enveloppe budgétaire annuelle suite à son entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec, pour un appel de projets visant l'animation culturelle du territoire ;

ATTENDU QUE lors des fêtes de la commémoration du 150e de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, un groupe de citoyens bénévoles organise une exposition éphémère de photographies sous le thème d'hier à aujourd'hui comprenant la mise en place d'une capsule temporelle ;

ATTENDU QUE le Comité du 150e anniversaire de Saint-Jean-de-Dieu afin de rendre possible la réalisation de son projet, désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gaston Paré
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu appui la demande du Comité et en autorise le dépôt ;

QUE la Municipalité participera financièrement audit projet à la hauteur de 1 000,00 \$;

QUE la Municipalité mandate le directeur général à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-079

RÉSOLUTION - AUTORISATION – PARADE DE LA GRANDE VIRÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a reçu de l'organisation « La Grande Virée » une demande d'autorisation relative à une parade devant se tenir sur le territoire de Saint-Jean-de-Dieu ;

CONSIDÉRANT QUE le point de départ de la parade se situe sur la rue Principale Nord et que le point d'arrivée est situé au Centre sportif de Saint-Jean-de-Dieu ;

CONSIDÉRANT QUE cette parade aura lieu le 30 juin prochain ;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la parade organisée par la Grande Virée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu en date du 30 juin prochain ;

QUE la Grande Virée soit et est avisée qu'elle est désignée responsable d'obtenir toutes les autorisations requises pour un tel événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

VARIA

12.1 - Rues

Point abordé par M. le conseiller Stéphane Rioux

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 18 par le maire.

Jean-Claude Malenfant,
Maire

Marc Morin,
Directeur général